



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION D'ANDRES

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

PROCES VERBAL Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois le treize avril, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le six avril deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège au SIRA, sous la présidence de Monsieur Guy VERMERSCH, Président. Membres en exercice : 30 Présents : 20 Nombre de suffrages : 20

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur le Président : VERMERSCH Guy (Oye plage)

TURPIN Allan (Andres), LEBON Mathilde (Autingues), PERON Bertrand (Balinghem), BACHELARD Grégory (Bouquehault), DEMILLY Bruno (Campagne-lès-Guines), DUMONT-DESEIGNE Véronique (GCTM), DENIELE-VAMPOUILLE Nadine (GCTM), LOUCHEZ Laurence (GCTM), MARTIN Fabrice (GCTM), ROHART Marie Andrée (Herbinghen), BERLY Gabriel (Landrethun-lès-Ardres), AUDUBERT Guillaume (Licques), ROBE Jean-Michel (Nouvelle-Eglise), LOUCHEZ Jacques (Offekerque), FOURNIER Marie-Cécile (Oye-Plage), VASSEUR Guy (Rodelinghen), POLLAERT Thierry (Saint-Folquin), FASQUEL Philippe (Saint-Omer- Capelle), DOYE Jean-Pierre (Sanghen)

ETAIENT EXCUSES :

LECIGNE David (Bainghen), POUSSIERE Thierry (Brêmes-les-Ardres), VANDENBERGUE Jean-Claude (CCPO), DELABASSERUE Franck (Louches), LEVREAY Olivier (Vieille-Eglise), VAMPARYS Brigitte (Zutkerque)

ETAIENT ABSENTS :

DUPONT Christophe (CCPO), PERALDI Antoine (CCPO), FIORI Xavier (Guemps), DEFACHELLES Laurent (Hocquinghen)

La séance est ouverte à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Guy Vermersch au siège du SIRA. Mme LOUCHEZ Laurence est désignée secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°2023-17

BUDGET PRINCIPAL EAU POTABLE - COMPTE DE GESTION 2022

Rapporteur : Monsieur le Président

Le comptable public nous a transmis son compte de gestion pour l'exercice 2022. Les totaux des mandats de paiement et des titres de recettes 2022 s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses 2022	3 354 488.16 €
Recettes 2022	3 739 969.48 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 2022	987 540.09 €
Recettes 2022	1 954 737.17 €

Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, et que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées,

Le Comité décide à l'unanimité :

→ **D'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022.**

BUDGET PRINCIPAL EAU POTABLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapporteur : Madame DUMONT-DESEIGNE

Tenu par le Président, le compte administratif retrace également les dépenses et les recettes du budget principal du syndicat pour l'exercice 2022. Le compte administratif doit être rigoureusement identique au compte de gestion. Pour rappel, le Président ne peut présider ce point, ni participer au vote.

FONCTIONNEMENT

Dépenses 2022	3 354 488.16 €
Recettes 2022	3 739 969.48 €

Soit un excédent de	385 481.32 €
+ report des années précédentes de	1 249 461.42 €
Soit un résultat de	1 634 942.74 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 2022	987 540.09 €
Recettes 2022	1 954 737.17 €

Soit un excédent de	967 197.08 €
+ report des années précédentes de	747 436.95 €
Soit un résultat de	1 714 634.03 €

Restes à réaliser Dépenses	- 1 501 863.13 €
----------------------------	------------------

Soit un résultat total de	212 770.90 €
----------------------------------	---------------------

Monsieur TURPIN demande à avoir plus de détails sur les chiffres. Madame DUMONT-DESEIGNE indique que tout a déjà été expliqué lors de la séance précédente au débat d'orientations budgétaires. Monsieur MARTIN et Monsieur BERLY affirment également que toutes les explications ont déjà été données lors de la séance du 21 mars. Monsieur TURPIN indique qu'il vote contre car il n'obtient pas les explications qu'il souhaite.

Considérant que le compte administratif est rigoureusement identique au compte de gestion, le comité décide :

→ **D'arrêter ainsi le compte administratif 2022 pour le budget principal Eau potable.**

VOTE : 18 POUR, 1 CONTRE (A. TURPIN)

BUDGET PRINCIPAL EAU POTABLE – AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Monsieur le Président

Le compte de gestion et le compte administratif du budget principal ayant été votés, le comité peut décider de l'affectation de ces résultats 2022. Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **1 634 942.74 €**
- un excédent d'investissement de **1 714 634.03 €**
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de **1 501 863.13 €**

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement, le Comité décide à l'unanimité :

→ **D'affecter l'intégralité de l'excédent en fonctionnement de 1 634 942.74 € en résultat reporté de fonctionnement (affectation comptable R002).**

BUDGET PRINCIPAL EAU POTABLE – BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : Monsieur le Président

Le présent budget est soumis au vote du comité, par chapitre. Pour rappel le Débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 21 mars 2023.

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2022	Réalisé	BP 2023
011 Charges à caractère général	2 177 261.42 €	1 112 008.08 €	1 381 700.00 €
012 Charges de personnel	821 600.00 €	737 930.66 €	760 000.00 €
014 Atténuations de produits	820 000.00 €	506 955.00 €	530 000.00 €
65 Autres charges de gestion courante	98 600.00 €	34 544.32 €	115 250.00 €
66 Charges financières	160 000.00 €	147 918.37 €	160 000.00 €
67 Charges exceptionnelles	107 000.00 €	96 336.56 €	1 739 942.74 €
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	90 000.00 €	- €	90 000.00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	750 000.00 €	718 795.17 €	750 000.00 €
023 Virement à la section d'investissement	- €	- €	127 514.64 €
TOTAL	5 024 461.42 €	3 354 488.16 €	5 654 407.38 €

Recettes de fonctionnement	BP 2022	Réalisé	BP 2023
002 - Résultat d'exploitation reporté	1 249 461.42 €	1 249 461.42 €	1 634 942.74 €
013 - Atténuations de charges	50 000.00 €	102 502.81 €	88 000.00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	3 300 000.00 €	3 353 885.65 €	3 650 000.00 €
74 - Subventions d'exploitation	- €	4 272.48 €	4 000.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	40 000.00 €	46 687.02 €	45 000.00 €
77 - Produits exceptionnels	- €	45.96 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	385 000.00 €	232 575.56 €	232 464.64 €
TOTAL	4 639 461.42 €	4 989 430.90 €	5 654 407.38 €

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	2022		2023		
	BP 2022	Réalisé 2022	RAR	Crédits nouveaux	TOTAL
20 - Immobilisations incorporelles	395 000.00 €	84 022.50 €	310 977.50 €	25 000.00 €	335 977.50 €
21 - Immobilisations corporelles	326 000.00 €	68 061.76 €	100 640.00 €	615 000.00 €	715 640.00 €
23 - Immobilisations en cours (hors opérations)	1 487 516.95 €	394 965.26 €	1 050 255.63 €	196 278.40 €	1 246 534.03 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	220 000.00 €	207 915.01 €		250 000.00 €	250 000.00 €
020 - Dépenses Imprévues	- €	- €		50 000.00 €	50 000.00 €
458102 - Défense incendie	70 000.00 €	- €	39 990.00 €	- €	39 990.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	240 000.00 €	232 575.56 €		232 464.64 €	232 464.64 €
Charges transférées	145 000.00 €	- €		- €	- €
TOTAL	2 883 516.95 €	987 540.09 €	1 501 863.13 €	1 368 743.04 €	2 870 606,17 €

Recettes d'investissement	BP 2022	Réalisé	BP 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	747 436.95 €	747 436.95 €	1 714 634.03 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	750 000.00 €	718 795.17 €	750 000.00 €
13 - Subventions d'investissement	313 555.00 €	93 922.00 €	207 457.50 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 002 525.00 €	1 142 020.00 €	52 000.00 €
458202 - Défense incendie	70 000.00 €	- €	19 000.00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement			127 514.64 €
TOTAL	2 883 516.95 €	2 702 174.12 €	2 870 606,17 €

Le Comité décide à l'unanimité :

→ **D'adopter le budget primitif 2023 du budget principal Eau potable selon les montants indiqués par chapitre**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMPTE DE GESTION 2022

Rapporteur : Monsieur le Président

Le comptable public nous a transmis son compte de gestion pour l'exercice 2022. Les totaux des mandats de paiement et des titres de recettes 2022 s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses 2022	475 761.37 €
Recettes 2022	594 304.06 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 2022	1 338 631.51 €
Recettes 2022	827 587.59 €

Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, et que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées,

Le Comité décide à l'unanimité :

→ **D'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022.**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapporteur : Madame DUMONT-DESEIGNE

Tenu par le Président, le compte administratif retrace également les dépenses et les recettes du budget pour l'exercice 2022. Le compte administratif doit être rigoureusement identique au compte de gestion. Pour rappel, le Président ne peut présider ce point, ni participer au vote.

FONCTIONNEMENT

Dépenses 2022	475 761.37 €
Recettes 2022	594 304.06 €

Soit un excédent de	118 542.69 €
+ report des années précédentes de	203 243.08 €
Soit un total de	321 785.77 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 2022	1 338 631.51 €
Recettes 2022	827 587.59 €

Soit un résultat de	- 511 043.92 €
+ report des années précédentes de	347 330.59 €
Soit un total de	- 163 713.33 €

Restes à réaliser Dépenses	- 146 540.00 €
----------------------------	----------------

Soit résultat total de	- 310 253.33 €
-------------------------------	-----------------------

Monsieur TURPIN vote contre car il n'obtient pas les explications qu'il souhaite, précisant que tous les membres n'étaient pas présents lors du DOB où les explications ont été données.

Considérant que le compte administratif est rigoureusement identique au compte de gestion, le comité décide :

→ **D'arrêter ainsi le compte administratif 2022 pour le budget annexe assainissement collectif.**

VOTE : 18 POUR, 1 CONTRE (A. TURPIN)

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Monsieur le Président

Le compte de gestion et le compte administratif du budget principal ayant été votés, le comité peut décider de l'affectation de ces résultats 2022. Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement à affecter de **321 785.77 €**
- un déficit d'investissement de **163 713.33 €**
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de **146 540.00 €**
- **soit un besoin de financement de 310 253.33 €**

Le Comité décide à l'unanimité d'affecter ainsi l'excédent en fonctionnement :

→ **310 253.33 € en investissement à l'article 1068**

→ **11 532.44 € en fonctionnement au R 002**

Le déficit d'investissement de 163 713.33 € sera reporté au D 001.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : Monsieur le Président

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023
011 - Charges à caractère général	179 187.91 €	112 151.06 €	163 000.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	65 000.00 €	64 999.17 €	65 000.00 €
014 - Atténuations de produits	30 000.00 €	21 595.00 €	25 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	77 000.00 €	13 030.00 €	126 000.00 €
66 - Charges financières	19 000.00 €	14 778.97 €	14 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	6 500.00 €	2 395.83 €	7 000.00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000.00 €	- €	5 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	320 000.00 €	246 811.34 €	250 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	121 419.22 €	- €	40 233.74 €
TOTAL	823 107.13 €	475 761.37 €	695 233.74 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023
002 - Résultat d'exploitation reporté	203 243.08 €	203 243.08 €	11 532.44 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	355 864.05 €	390 262.52 €	370 000.00 €
74 - Subventions d'exploitation	88 000.00 €	42 761.00 €	147 000.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	8 000.00 €	24 579.24 €	30 000.00 €
77 - Produits exceptionnels	1 000.00 €	- €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	167 000.00 €	136 701.30 €	136 701.30 €
TOTAL	823 107.13 €	797 547.14 €	695 233.74 €

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2022		2023		
	BP	Réalisé	RAR	Crédits nouveaux	TOTAL BP
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				163 713.33 €	163 713.33 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	175 000.00 €	154 193.39 €	- €	153 500.00 €	153 500.00 €
20 – Immobilisations incorporelles				40 000.00 €	40 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	32 000.00 €	- €	15 950.00 €	79 800.00 €	95 750.00 €
23 - Immobilisations en cours	1 408 818.81 €	1 047 736.82 €	130 590.00 €	182 560.44 €	313 150.44 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	167 000.00 €	136 701.30 €	- €	136 701.30 €	136 701.30 €
TOTAL	1 782 818.81 €	1 338 631.51 €	146 540.00 €	756 275.07 €	902 815,07 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	Réalisé 2022	BP 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	347 330.59 €	347 330.59 €	- €
13 - Subventions d'investissement	791 069.00 €	437 599.05 €	151 164.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	203 000.00 €	143 177.20 €	151 164.00 €
10 - Dotations			310 253.33 €
021 - Virement de la section d'exploitation	121 419.22 €	- €	40 233.74 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	320 000.00 €	246 811.34 €	250 000.00 €
TOTAL	1 782 818.81 €	1 174 918.18 €	902 815,07 €

Monsieur TURPIN évoque le sujet d'une station de refoulement installée en terrain privé à Andres. Monsieur le Président répond qu'une proposition a été faite au propriétaire, qui n'a pas communiqué sa réponse à ce jour. Monsieur TURPIN évoque ensuite un problème de refoulement chez un particulier Rue du Pont. Monsieur FONTAINE-DEBLOCK répond qu'un devis a été demandé par le SIRA pour refaire le branchement complet. Monsieur TURPIN indique que des travaux de voirie Route de Balinghem vont démarrer courant mai, et demande si le SIRA prévoit de réaliser les travaux d'extension de réseau d'assainissement. Monsieur FONTAINE-DEBLOCK répond qu'il va solliciter un rendez-vous avec M. TURPIN la semaine suivante pour étudier la faisabilité. Monsieur le Président rappelle aux membres qu'il est important que les communes informent le SIRA bien en amont de leurs travaux de voirie, pour que le SIRA puisse éventuellement programmer des interventions.

Le Comité décide à l'unanimité :

- **D'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe Assainissement collectif selon les montants indiqués par chapitre**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - COMPTE DE GESTION 2022

Rapporteur : Monsieur le Président

Le comptable public nous a transmis son compte de gestion pour l'exercice 2022. Les totaux des mandats de paiement et des titres de recettes 2022 s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses 2022	49 994,48 €
Recettes 2022	48 173,49 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 2022	0 €
Recettes 2022	0 €

Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, et que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées,

Le Comité décide à l'unanimité :

→ **D'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2022.**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapporteur : Madame DUMONT-DESEIGNE

Tenu par le Président, le compte administratif retrace également les dépenses et les recettes du budget pour l'exercice 2022. Le compte administratif doit être rigoureusement identique au compte de gestion. Pour rappel, le Président ne peut présider ce point, ni participer au vote.

FONCTIONNEMENT

Dépenses 2022	49 994,48 €
Recettes 2022	48 173,49 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 2022	0 €
Recettes 2022	0 €

Soit un résultat de	- 1 820,99 €
+ report des années précédentes de	7 693,12 €
Soit un total de	5 872,13 €

Madame BATILLIOT explique que les dépenses correspondent aux prestations sous-traitées pour les contrôles d'assainissement non collectif, et que les recettes correspondent aux prestations facturées aux usagers. Monsieur TURPIN affirme voter pour car il a eu les explications demandées.

Le Comité décide à l'unanimité :

→ **D'arrêter ainsi le compte administratif 2022 pour le budget annexe Assainissement non collectif.**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Monsieur le Président

Le compte de gestion et le compte administratif du budget principal ayant été votés, le comité peut décider de l'affectation de ces résultats 2022. Constatant que le compte administratif fait apparaître :
- un excédent de fonctionnement de **5 872,13 €**

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement, le Comité décide à l'unanimité :

- **D'affecter l'intégralité de l'excédent en fonctionnement de 5 872,13 € en résultat reporté de fonctionnement (affectation comptable R 002).**

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : Monsieur le Président

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BP2022	Réalisé	BP 2023
011 - Charges à caractère général	50 000.00 €	29 994.48 €	34 872.13 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	20 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	3 000.00 €	- €	- €
TOTAL	73 000.00 €	49 994.48 €	54 872.13 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BP2022	Réalisé	BP 2023
002 - Résultat d'exploitation reporté	7 693.12 €	7 693.12 €	5 872.13 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	65 306.88 €	48 173.49 €	49 000.00 €
TOTAL	73 000.00 €	55 720.78 €	54 872.13 €

Le Comité décide à l'unanimité :

- **D'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe Assainissement non collectif selon les montants indiqués par chapitre.**

Monsieur TURPIN précise qu'un des riverains Route de Balinghem dans la portion de travaux doit faire poser une installation neuve d'ANC, un dossier est en cours.

Délibération n°2023-29

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE COMPTEURS DE SECTEUR

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans le cadre de l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable, le SIRA souhaite mettre en place des compteurs de secteur.

Ces débitmètres de sectorisation permettront de déterminer de manière précise les indices de perte linéaire et de localiser plus précisément les fuites sur le réseau.

Ces compteurs seront installés en fonction du résultat de l'étude patrimoniale (étude en cours).

Pour ces travaux, dont le montant total devrait se situer dans une enveloppe prévisionnelle de 120 000 € HT, une aide financière peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau, au taux de 70% du montant HT.

Le Comité décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président :

- **A solliciter officiellement la subvention auprès de l'Agence de l'Eau**
- **A signer la convention financière avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie**
- **À engager la procédure de passation du marché public dans le cadre d'une procédure adaptée et à signer le marché à venir**
- **A signer tous documents relatifs à cette affaire.**

Délibération n°2023-30

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ETUDE DE DIAGNOSTIC DE LA STATION D'EPURATION DES ATTAQUES

Rapporteur : Monsieur le Président

La station d'épuration des Attaques est en service depuis 19 ans, c'est pourquoi le SIRA souhaite engager une démarche de diagnostic des ouvrages et de son fonctionnement.

Cette étude aura pour objectif de faire un état des lieux physique et fonctionnel de l'équipement et de rédiger des marchés de prestations de service pour l'exploitation de la station en fonction du besoin.

Pour cette étude, dont le montant prévisionnel est de 18 000 € HT, une aide financière peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau, au taux de 50% du montant HT.

Le Comité décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président :

- **À solliciter officiellement la subvention auprès de l'Agence de l'Eau**
- **À signer la convention financière avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie**
- **À engager la procédure de passation du marché public et à signer le marché avec le titulaire retenu**
- **À signer tous documents relatifs à cette affaire.**

Délibération n°2023-31

DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ETUDE DE DIAGNOSTIC DE LA STATION D'EPURATION DE LICQUES

Rapporteur : Monsieur le Président

La station d'épuration de Licques est en service depuis 12 ans, le SIRA souhaite ainsi engager une démarche de diagnostic des ouvrages et de son fonctionnement.

Cette étude aura pour objectif de faire un état des lieux physique et fonctionnel de l'équipement et de rédiger des marchés de prestations de service pour l'exploitation de la station en fonction du besoin. Pour cette étude, dont le montant prévisionnel est de 16 000 € HT, une aide financière peut être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau, au taux de 50% du montant HT.

Le Comité décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président :

- **À solliciter officiellement la subvention auprès de l'Agence de l'Eau**
- **À signer les conventions financières avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie**
- **À engager la procédure de passation du marché public et à signer le marché avec le titulaire retenu**
- **À signer tous documents relatifs à cette affaire.**

Monsieur TURPIN demande à ce que les futurs rapports soient présentés en comité.

Délibération n°2023-32

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE PROCEDURE ET DE SIGNATURE DE 5 ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE

Rapporteur : Monsieur le Président

Afin de répondre aux besoins du service Eau Potable, certaines consultations sont nécessaires pour bien coordonner et organiser les travaux réalisés en régie.

4 accords-cadres à bons de commande actuels arrivant à terme, il est nécessaire de relancer les marchés suivants pour une durée de 3 ans :

1. La fourniture de pièces et articles de fontainerie pour réseau d'adduction d'eau potable
Estimation prévisionnelle : 240 000 €/an HT (maxi : 800 000 € HT pour la durée du marché)
2. La réalisation de terrassements sur le réseau d'eau potable
Estimation prévisionnelle : 180 000 €/an HT (maxi : 800 000 € HT pour la durée du marché)
3. La réparation de chaussée
Estimation prévisionnelle : 120 000 €/an HT (maxi : 800 000 € HT pour la durée du marché)
4. La fourniture de système de comptage du volume d'eau potable
Estimation prévisionnelle : 30 000 €/an HT (maxi : 200 000 € HT pour la durée du marché)

Au regard des montants et conformément au Code de la Commande Publique, il est proposé de lancer une procédure adaptée mono-attributaire pour ces 4 accords-cadres.

De plus, le SIRA souhaite avoir à sa disposition un nouvel accord-cadre à bons de commandes pour des travaux sur les réseaux d'eau potable, en 2 lots distincts, afin d'avoir une meilleure réactivité en fonction du besoin et du moment :

- Lot n°1 – Travaux de renouvellement ou d'extension de réseaux
Estimation prévisionnelle : 175 000 €/an HT (maxi : 600 000 € HT pour la durée du marché)

Les travaux confiés aux titulaires du présent marché ne concerneront que des opérations de travaux d'un montant inférieur ou égal à 80 000€ HT maximum par opération. Toute opération de travaux d'un montant supérieur fera l'objet d'une nouvelle procédure de marché.

○ Lot n°2 – Travaux de branchements neuf ou de renouvellement de branchement

Estimation prévisionnelle : 120 000 €/an HT (maxi : 400 000 € HT pour la durée du marché)

Les travaux confiés au titulaire du présent marché ne concernent que des opérations de travaux d'un montant inférieur ou égal à 40 000€ HT maximum par opération. Toute opération de travaux d'un montant supérieur fera l'objet d'une nouvelle procédure de marché.

Au regard des montants et conformément au Code de la Commande Publique, il est proposé de lancer une procédure adaptée mono-attributaire pour une durée de 3 ans pour chaque lot.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-21 et L 2122-21-1,
Vu le code de la commande publique,

Le Comité décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président :

- **A engager les consultations pour ces 5 accords-cadres en procédure adaptée**
- **A signer chaque accord-cadre avec le titulaire retenu par la commission d'appel d'offres.**

Délibération n°2023-33

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 1^{ER} FEVRIER 2023 CREANT UN POSTE DE TECHNICIEN BUREAU D'ETUDE EAU POTABLE

Rapporteur : Monsieur le Président

La délibération initiale prévoyait que ce poste puisse être pourvu par un technicien, un agent de maîtrise ou par voie contractuelle. Un candidat a été retenu à l'issue de l'appel à candidatures et des différents entretiens menés. Cet agent étant adjoint technique, il convient de modifier les grades potentiels de recrutement.

Il convient également de préciser que ce technicien bureau d'étude pourra être affecté au service Eau potable ou au service Assainissement selon les besoins du service.

Le Comité décide à l'unanimité :

- **De modifier la délibération du 1^{er} février 2023 en précisant que ce poste pourra être pourvu par voie statutaire sur les cadres d'emplois des Adjoints techniques, des Agents de maîtrise, des Techniciens ou par voie contractuelle.**

La séance est levée à 20H15.